



Je cesse mon activite, gérant de SARL

Par Visiteur

Bonjour, je suis gérant de mon SARL Garage de l'ourcq, hors, j'ai decidé d'arreter mon activité commerciale(vente VN VO,réparation autos) au 31/12/2009.

Je cesse mon activité sans aucune créances.

J'ai des employes 1 mecanicien, 1 apprenti vendeur, 1 secretaire.

J'aimerais connaitre quel est le style de licenciement à appliquer, ainsi que les divers demarches à faire.

Par Visiteur

Cher monsieur,

Bonjour, je suis gérant de mon SARL Garage de l'ourcq, hors, j'ai decidé d'arreter mon activité commerciale(vente VN VO,réparation autos) au 31/12/2009.

Je cesse mon activité sans aucune créances.

J'ai des employes 1 mecanicien, 1 apprenti vendeur, 1 secretaire.

J'aimerais connaitre quel est le style de licenciement à appliquer, ainsi que les divers demarches à faire.

Vous devez d'abord au procéder au licenciement économique de vos salariés. La cause économique du licenciement étant constituée par la cession définitive de l'entreprise.

A ce titre, vous devez convoquer chaque salarié à un entretien préalable de licenciement, et une fois l'entretien déroulé, vous pourrez procéder au licenciement.

Une fois les salariés licenciés, vous pouvez tout à fait demander la radiation de votre SARL: A ce titre, vous devez réunir l'AG de votre SARL, et prendre la décision de dissolution anticipée.

Vous pourrez alors procéder à la Radiation de la SARL en remplissant un dossier auprès de votre Centre de formalité des entreprises. Cette demande de radiation sera transmis à l'URSSAF. Vous devez également demander votre radiation auprès du centre des impôts.

Bref, il existe quand même quelques formalités délicates, surtout en ce qui concerne les licenciements.

Aussi, pour sécuriser l'opération, il serait bon que vous confiez cette affaire à un expert-comptable afin qu'il diligente les opérations.

Très cordialement.

Par Visiteur

Merci de votre rapidité de réponse.
respectueuses salutations